Préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville

---

<u>Séance de la commission</u> :

Date et heure de la séance : mardi 3 juin 2025, à 18h30

Lieu de la séance : Collège des Tuillières, salle 101, 1er étage

Municipal responsable : Mme Christelle Giraud-Nydegger

Gland, le 28.04.2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

1.1 OBJET DU PRÉAVIS

Ce projet est le fruit d'une étude conjointe menée par l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) et le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) sur le site du Lavasson à Gland.

Le projet de l'APEC comprend la réfection du Chemin du Stand qui constituera la route d'accès à la future STEP pour les véhicules légers, ainsi que la pose de conduites reliant la parcelle n° 1689 de la nouvelle STEP à la station actuelle située à la Dullive. Ces travaux offrent à la Ville de Gland l'opportunité de mener un projet transversal, générant des synergies financières et favorisant le développement de ses réseaux.

La demande d'un crédit d'investissement de CHF 3 mio HT porte donc sur la requalification du Chemin du Stand et la mise en conformité des réseaux souterrains sur l'ensemble de cet axe routier. En ce qui concerne l'eau potable, une extension du réseau est recommandée jusqu'à La Lignière. Enfin, le quartier « En Plannaz », situé sur l'axe du réseau de la STEP, bénéficiera d'une mise en conformité complète de ses réseaux souterrains et d'une remise en état du chemin du même nom.

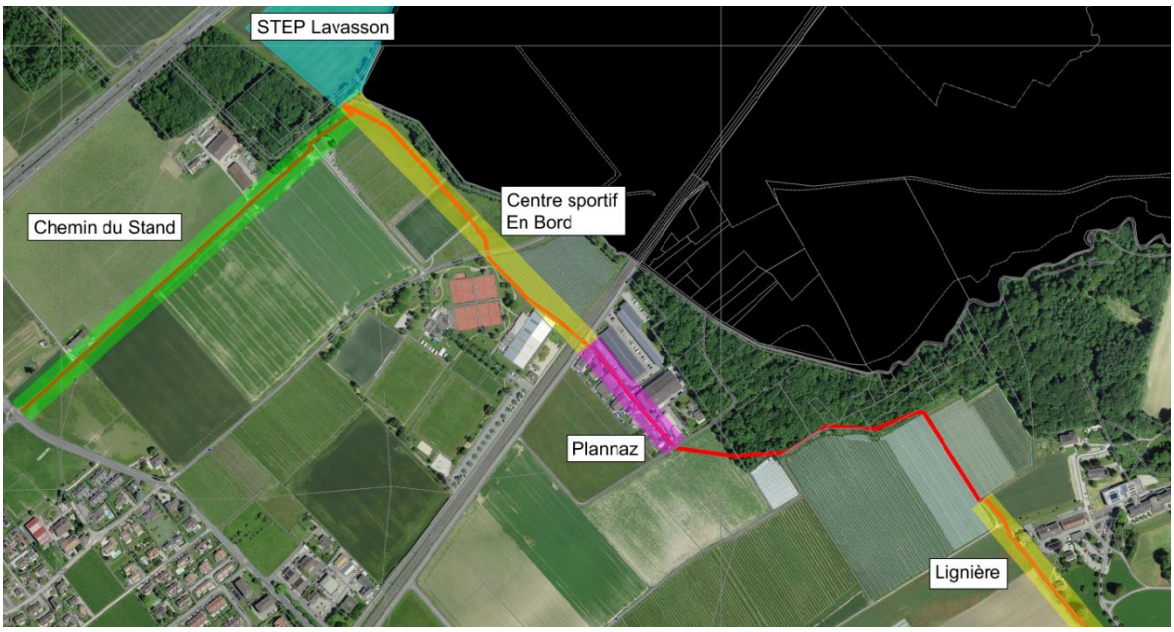

Figure 1 : Périmètre du projet

1.2 CONTEXTE ET HISTORIQUE

En 2021, l'APEC a réorienté sa stratégie en abandonnant le projet de STEP régionale unique au profit d'une STEP excluant le bassin versant de l'Asse. Cette décision a nécessité une nouvelle étude pour déterminer le site d'implantation et les besoins futurs de l'infrastructure, dont le financement a été approuvé par le Conseil intercommunal en mai 2022.

Les études menées ont retenu le site du Lavasson et ont abouti à un plan d'affectation[1] conforme aux objectifs suivants : réalisation d'une future station d'épuration avec une intégration paysagère soignée et une utilisation rationnelle du sol. Le projet a également permis de clarifier les coûts et a mis en évidence la nécessité de modifier les statuts de l'Association[2].

L'étude de mobilité réalisée en 2023 par le bureau Transitec et validée par le Comité de direction (CODIR) de l'APEC, a conclu que l'accès à la future STEP se ferait par le Chemin du Stand pour les véhicules légers et par le Chemin des Poteaux (Luins) pour les poids lourds. Elle a également formulé des recommandations pour le Chemin du Stand visant à améliorer la cohabitation des différents usagers sur cet axe routier dépourvu d'aménagements pour les mobilités douces. Etant un domaine public, la Commune est responsable de mener le projet afin que le Conseil communal puisse se prononcer sur les aménagements retenus. Dès lors, le SIE a profité d'étudier les synergies avec les autres réseaux, raison pour laquelle le présent préavis est déposé ce jour au Législatif.

1.3 Situation et aménagements actuels

Le périmètre du projet possède des caractéristiques et des singularités importantes, ce qui justifie une sectorisation. Quatre secteurs sont identifiés et présentés ci-dessous :

I. Chemin du Stand (DP 44)

Le Chemin du Stand, axe routier principalement situé hors localité, est soumis à une limitation de vitesse de 80 km/h. Sur l'ensemble de son linéaire de 600 mètres, la chaussée présente une largeur d'environ 4 mètres. Cependant, le domaine public (DP), d'une largeur approximative de 6 mètres, comprend une bande herbeuse non classée en surface d'assolement (SDA) d'environ 2 mètres.

Cet axe est emprunté par environ 220 véhicules par jour, principalement pour accéder au Centre sportif, au stand de tir, ainsi qu'à son parking d'une cinquantaine de places situé à proximité du terrain de football synthétique. Le Chemin du Stand, également utilisé par les véhicules des exploitations locales, est bordé de terrains agricoles.

Bien qu'il fasse partie d'un itinéraire SuisseMobile, ce chemin ne dispose d'aucun aménagement dédié aux mobilités douces. Cette situation rend le partage de la chaussée difficile, en particulier entre les piétons et les véhicules circulant parfois à vitesse élevée.

En ce qui concerne les réseaux souterrains, deux collecteurs d'eaux claires (EC) de 300 mm de diamètre nominal y sont présents. Ces eaux, qui proviennent principalement du quartier d'Eikenøtt, sont directement rejetées dans le cours d'eau du Lavasson. Un collecteur d'eaux usées (EU) de 300 mm de diamètre datant de 1969, assure déjà le séparatif. La conduite d'eau sous pression en fonte (ESP), d'un diamètre de 125 mm et datant de 1992, alimente le Centre sportif. Elle assure la défense incendie du stand de tir. L'ensemble des réseaux communaux passe sous les terrains agricoles situés de part et d'autre du Chemin du Stand.

II. Secteur du Centre sportif « En Bord »

Le tracé des conduites de la STEP se situe dans la partie est du Centre sportif et s'étend de la future STEP jusqu'aux voies CFF. Les terrains, affectés à l'utilité publique, longent le domaine public 4 constitué du cours d'eau du Lavasson. Le dénivelé important entre le ruisseau et la lisière de la forêt qui marque la limite des parcelles du Centre sportif contraint le tracé des conduites à passer à proximité du terrain de football synthétique. Sur le linéaire des travaux, la piste de cyclocross et le terrain de football D en synthétique sont impactés, ce qui nécessite une remise en état. La parcelle n° 1549, dite « des Pommiers », doit rester accessible pour la récolte et les travaux ne doivent pas endommager cette dernière en automne.

[1] Préavis municipal n° 40/2023 « plan d'affectation (PA) Lavasson, règlement et étude d'impact sur l'environnement »
[2] Préavis municipal n° 66/2024 « modification de l'art.21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement) »

III. En Plannaz

La zone industrielle (ZI), desservie par le chemin du même nom, est constituée d'une dizaine de parcelles privées. Le tracé du projet emprunte exclusivement la chaussée en enrobé d'une largeur d'environ 5 mètres qui dessert le quartier.

La Commune bénéficie de servitudes de passage pour les réseaux communaux, ce qui lui confère également la responsabilité de leur entretien et de la remise en état des dommages causés par ceux-ci. Actuellement, le réseau d'assainissement comprend une conduite d'eaux claires (EC) dont le diamètre nominal varie de 250 à 300 mm, ainsi qu'un collecteur d'eaux usées (EU) dont le diamètre varie de 200 à 250 mm. Une conduite d'eau potable datant de 1983 en fonte grise de 150 mm traverse l'ensemble du secteur, ce qui permet d'assurer la distribution d'eau dans le quartier.

IV. La Lignière

Entièrement situé sur des fonds privés, ce secteur relie la zone industrielle En Plannaz au site de la Dullive. Il possède des typologies de terrain diverses et variées. En effet, après la sortie de la ZI, le paysage s'ouvre sur la lisière de forêt surplombant les champs de vignes et les terrains agricoles jusqu'à la Route suisse (RC1). Ce n'est qu'au sud de la route cantonale que le projet emprunte la propriété de la Société Philanthropique de La Lignière pour rejoindre le site de l'actuelle STEP. La conduite d'eau de distribution, vétuste, date de 1923.

(1)

(2)

(3)

(1) Chemin du Stand : un chemin à 80 km/h et dépourvu d'aménagement piétonnier
(2) Terrain synthétique D : une remise en état est prévue et le calendrier du FC Gland est considéré
(3) En Plannaz : zone industrielle privée

2. But du préavis

2.1 Descriptif du projet, de ses enjeux et de ses objectifs

Le projet est intrinsèquement lié à celui mené par l'APEC. Cette transversalité justifie sa faisabilité technico-financière grâce aux synergies communes et à une répartition équitable des coûts. Il est important de noter que si le permis de construire de la nouvelle STEP était refusé, ce projet devrait être partiellement abandonné car les tracés des réseaux et le calendrier des interventions seraient entièrement remis en question.

Cependant, les travaux en cours dans le périmètre du Vieux-Bourg[3] nécessitent un redimensionnement du réseau de collecte des eaux pluviales (EC) dans le secteur du Chemin du Stand. Cette modification exige la démolition complète du Chemin du Stand, ce qui rend sa requalification indispensable.

En conclusion, si le projet de la STEP n'était pas réalisé, seule la requalification du Chemin du Stand serait maintenue dans le cadre de ce préavis. Les économies réalisées sur les autres secteurs permettraient de couvrir les surcoûts liés à la prise en charge exclusive des travaux par la Commune.

[3] Préavis municipal n° 20/2022 « crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg »

Au vu de ce qui précède, les objectifs du projet sont :

- **Aménager le Chemin du Stand :** sécuriser la mobilité piétonne et améliorer le partage de l'espace entre les usagers ;
- **Redimensionner le réseau des eaux claires (EC)** : éviter la surcharge du réseau dans le secteur du Borgeaud et prévenir ainsi les risques d'inondation du bassin versant ;
- **Développer le réseau d'eau sous pression (ESP)** : participer aux travaux de l'APEC pour créer une boucle nord-sud garantissant ainsi la distribution d'eau au Centre sportif et à La Lignière en cas de défaillance du réseau actuel ;
- **Entretenir les réseaux** : réaliser les travaux dans la ZI En Plannaz en synergie avec l'APEC.

Afin de répondre à ces objectifs, le projet prévoit la réalisation des travaux décrits ci-dessous :

I. Chemin du Stand (DP 44)

L'exploitation de la future STEP et le développement du Centre sportif devraient entraîner une augmentation du trafic d'environ 20 %, portant le nombre de véhicules par jour à environ 260. Le trafic agricole devrait rester stable. Quant aux mobilités douces, celles-ci devraient se développer puisque le site de la nouvelle STEP prévoit un espace d'accueil pour le public, agrémenté d'un étang.

Afin de permettre la cohabitation de ces différents modes de transport, le projet prévoit un élargissement de la chaussée de 1.60 mètre, réalisé en argilocalcaire.

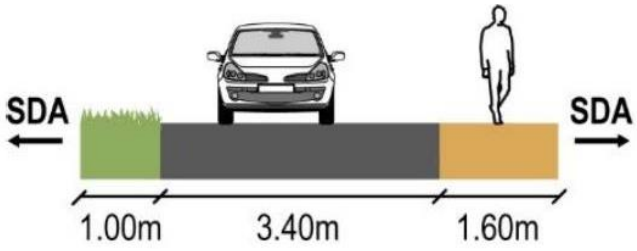

Cette nouvelle voie est principalement destinée aux piétons afin de leur offrir un espace dédié et de les éloigner de la chaussée en cas de croisement avec des véhicules motorisés. De plus, la différence de matériau permet de réduire visuellement la largeur de la route, ce qui contribue à modérer la vitesse et à renforcer le caractère d'accès aux loisirs de cet axe.

Les besoins en eau potable du futur bâtiment nécessitent le renouvellement de la conduite communale sur l'ensemble du Chemin du Stand, ainsi que la création d'une défense incendie. Une conduite en polyéthylène (PE) de 200 mm de diamètre sera installée jusqu'au stand de tir. Le tronçon final, jusqu'à la STEP, sera privé. Pour la défense incendie, des bornes hydrantes seront installées.

En ce qui concerne l'assainissement, un collecteur unique d'eaux claires (EC) de 900 mm de diamètre remplacera les deux collecteurs existants. L'ensemble de son linéaire sera situé sur le domaine public et un exutoire permettra le rejet des eaux dans le ruisseau du Lavasson. Le collecteur d'eaux usées (EU) sera principalement déplacé sur le domaine public, ce qui facilitera son entretien à long terme. Un tube en polypropylène (PP) de 315 mm de diamètre est recommandé.

Les mesures de circulation mises en place pendant la durée des travaux peuvent se résumer ainsi :

- **Restrictions de circulation :** le Chemin du Stand sera fermé à la circulation. Néanmoins, il sera aménagé en lisère des champs agricoles afin de préserver un cheminement piétonnier et cyclable.
- **Itinéraires alternatifs :**
  - Véhicules privés : ils seront redirigés vers le parking du Centre sportif.
  - Engins agricoles et de chantier : ils utiliseront le Chemin des Salettes, qui sera spécialement aménagé.
  - Poids lourds de la STEP : ils emprunteront le Chemin des Poteaux.

Ces mesures visent à assurer la sécurité de tous les usagers, tout en permettant la poursuite des travaux de la STEP et la construction de la buvette du stand de tir[4]. L'aménagement du Chemin des Salettes permettra d'accueillir le trafic lié aux différents chantiers environnants, tandis que la séparation des flux de circulation (véhicules privés, moteurs de chantier, poids lourds) contribuera à réduire les risques et à optimiser la fluidité du trafic.

[4] Préavis municipal n° 72-2024 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une buvette / salle polyvalente au chemin du Stand (parcelles n°1738 et 1739)

II. Secteur du Centre sportif « En Bord » - La Lignière

Les travaux de terrassement entrepris par l'APEC dans ce secteur sont d'une grande envergure. Il est en effet prévu de réaliser une excavation de 9.60 mètres de large et 5.90 mètres de profondeur. La nature du terrain nécessite la création d'une piste de chantier et la profondeur des réseaux souterrains impose de la réaliser à un niveau de 2 mètres en dessous du terrain naturel. Par conséquent, le terrain D sera inutilisable pendant la durée des travaux, qui est estimée à trois mois.

Pour la Commune, l'installation d'une canalisation ESP en polyéthylène de 225 mm de diamètre est une opération relativement mineure dans ce contexte. Cependant, cette installation permet de renforcer le réseau d'alimentation du complexe sportif en créant une interconnexion pour assurer son approvisionnement même en cas de défaillance d'une des branches du réseau. Afin de réaliser un bouclage avec la partie sud des voies, le franchissement des voies CFF est effectué par forage à l'aide d'un micro-tunnelier. Cette méthode est indispensable pour le passage sous les voies ferrées car elle permet de préserver l'intégrité des infrastructures existantes. Pour finir, la nouvelle canalisation sera aussi déposée dans le secteur de La Lignière, créant ainsi un nouvel axe structurant du point de vue de l'eau potable pour la clinique.

III. En Plannaz

La réalisation conjointe des travaux communaux et de ceux de l'APEC a pour objectif principal, au-delà des économies financières, de minimiser les perturbations pour les riverains et les entreprises du secteur. En raison de l'étroitesse de la chaussée, celle-ci sera entièrement démolie. Par conséquent, les travaux seront réalisés par étapes avec des plans de circulation détaillés pour garantir l'accès aux propriétés.

Conformément aux directives des plans directeurs communaux, les dimensions des réseaux seront augmentées. Le collecteur des eaux claires (EC) sera désormais doté d'un diamètre variant de 300 à 500 mm, tandis que le collecteur des eaux usées (EU) aura un diamètre de 315 mm. L'assainissement sera assuré par des conduites en polypropylène (PP). Quant au réseau d'eau potable, il sera remplacé par une conduite en polyéthylène (PE) de 225 mm de diamètre.

2.2 Règlementation

Il est essentiel de distinguer le DP des parcelles privées communales. En effet, le DP est soumis à la Loi sur les routes (LRou), tandis que les propriétés privées sont régies par la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC-VD). Ainsi, le Chemin du Stand est soumis à la procédure des projets routiers communaux (LRou), tandis que l'extension des réseaux a fait l'objet d'une enquête par l'intermédiaire de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC). Cette dernière a été gérée par l'APEC, responsable du projet, en raison de l'importance et de l'impact de ses travaux sur les parcelles privées.

Concernant la procédure routière, l'examen préalable a été déposé par l'APEC en juin 2024 en tant que mesure d'accompagnement de la réalisation de la nouvelle STEP. Cet examen concernait le Chemin du Stand et le Chemin des Poteaux, sur les communes de Gland et de Luins. Un préavis positif, émis par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), a été notifié le 3 février 2025. Conformément à l'article 13 LRou, la Commune a ensuite déposé le projet routier pour une mise à l'enquête publique du 21 février au 21 mars 2025. Cette enquête n'a suscité aucune opposition.

2.3 Cellule d'accompagnement et communication

Afin de garantir le bon déroulement des travaux et d'assurer la coordination entre les parties prenantes, une cellule d'accompagnement est mise en place et peut être activée sur demande de la Ville de Gland et/ou de l'APEC, selon les besoins et les priorités du chantier.
Celle-ci est composée de :

- Une délégation du CODIR de l'APEC, composée de trois personnes dont la Municipale du SIE ;
- Un représentant du SIE, qui est en charge des travaux relatifs au présent préavis ;
- Un représentant du Service de la population (SPOP), qui est en charge de la circulation motorisée et piétonne, et plus largement, de la sécurité publique ;

- Un représentant du Service des finances, de l'économie et des sports (SFINES) afin de garantir les relations avec les usagers du Centre sportif ainsi que les associations sportives. En effet, en raison des impacts liés au Centre sportif d'En Bord, une planification et une communication précises devront être mises en place afin de limiter les perturbations des événements et des activités sportives de la Commune ;
- Un représentant de l'Office de la communication (Ocom) rattaché au Secrétariat municipal afin de garantir le lien avec la population.

En ce qui concerne la communication relative aux travaux, celle-ci est coordonnée par l'APEC et sera relayée par l'Ocom sur les différents canaux de la Ville. D'autre part, un espace dédié à l'actualité du chantier sera disponible sur les sites de l'APEC et de la Ville de Gland.

2.4 Les bénéfices attendus

Grâce aux travaux, les habitants de Gland constateront une amélioration notable du Chemin du Stand, facilitant les mobilités actives et permettant un accès sécurisé aux lieux de loisirs. Les exploitations agricoles bénéficieront d'un accotement qui éloigne les véhicules motorisés, facilitant ainsi les manœuvres des tracteurs en bordure de propriété.

Le dimensionnement optimisé des collecteurs assurera la protection de la Rue du Borgeaud et du quartier d'Eikenøtt lors de fortes précipitations en prévenant les risques de surcharge du réseau. Enfin, l'extension du réseau d'eau sous pression garantira la distribution d'eau potable au Centre sportif et à la clinique de La Lignière en cas de défaillance du réseau existant.

Ces avantages s'inscrivent dans le programme de législature « 5. Améliorons notre qualité de vie ». De plus, ce projet mené en collaboration avec l'APEC illustre notre capacité à coopérer, conformément à l'axe « 1. Travaillons main dans la main ».

3. Aspects financiers

3.1 Coûts

Le projet communal s'inscrit dans les travaux de l'APEC. L'ampleur des travaux de génie civil et d'appareillage implique un budget d'environ 13 millions de francs pour l'ensemble des partenaires (APEC, SEIC, ThermorésÔ, Gland). La part communale représente 20 % du marché, ce qui signifie que les honoraires seront répartis proportionnellement selon ce pourcentage. Les éléments mentionnés ci-dessus ont été soumis à une mise en concurrence conforme à la Loi sur les marchés public (LMP-VD). L'enveloppe budgétaire globale est consolidée à environ 85 % et présentée dans le tableau ci-dessous :

Honoraires et direction des travaux		180'000.-
Travaux de génie civil		2'337'300.-
Travaux d'appareillage eau sous-pression		292'700.-
Travaux géométriques, abornement, mise à jour		65'000.-
Mobilier urbain (poubelles, bancs, tables)		30'000.-
Communication		30'000.-
Divers et imprévus (env. 5 %)		145'000.-
Montant total HT		**3'080'000.-**
T.V.A. 8.1 %	arrondie à	249'480.-
Montant total TTC		**3'329'480.-**

Tableau 1 : Synthèse des coûts

Le tableau qui suit illustre la répartition des coûts du projet entre les secteurs comptables 71001 « Approvisionnement en eau » et 72000 « Traitement des eaux usées », pour lesquels la TVA est récupérable, et les autres postes de dépenses, pour lesquels la TVA n'est pas récupérable.

Secteur comptable / *Types de coûts*	**Traitement des eaux usées (72000)**	**Approv. en eau (71000)**	**Routes communales (61501)**	**Total**
Travaux GC	**734'300.-**	**602'730.-**	**1'000'265.-**	**2'237'300.-**
Coûts spécifiques aux secteurs (1)	-	292'700.-	30'000.-	322'700.-
Total HT	**734'305.-**	**895'430.-**	**1'030'265.-**	**2'660'000.-**
Répartition par secteurs comptables	*27.6 %*	*33.7 %*	*38.7 %*	*100 %*
Coûts à répartir, hors GC (2)	115'943.-	141'384.-	162'673.-	420'000.-
Total HT	**850'248.-**	**1'036'814.-**	**1'192'938.-**	**3'080'000.-**
TVA 8.1 % arrondi à	68'870.-	83'982.-	96'628.-	249'480.-
Total TTC	**919'118.-**	**1'120'796.-**	**1'289'566.-**	**3'329'480.-**
TVA	récupérable	récupérable	non récupérable	
Total après récup. IP TVA	**850'248.-**	**1'036'814.-**	**1'289'566.-**	**3'176'628.-**

(1) Coûts spécifiques à certains secteurs : « Travaux d'appareillage eau sous-pression » (Eau), « Mobilier urbain » (Routes)
(2) Coûts à répartir (hors GC) : « Honoraires et direction des travaux », « Travaux géométriques », « Communication », « Divers et imprévus »

Le présent plan des dépenses ne tient pas compte des éventuelles subventions, telle que la participation financière de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA).

3.2 Financement

S'agissant de travaux relatifs aux secteurs comptables 71001 « Approvisionnement en eau » et 72000 « Traitement des eaux usées » assujettis à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, division principale TVA. L'impôt préalable à récupérer sera assuré temporairement par les disponibilités de la bourse communale. Le montant net à financer est donc de CHF 3'176'600.- (arrondi).

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 3'176'600.- aux conditions les plus favorables. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5 %, les charges financières s'élèveront à environ CHF 47'650.- la première année.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifiée par le Conseil communal.

3.3 Amortissement

Les montants investis dans les travaux relatifs au traitement des eaux usées et l'approvisionnement en eau, net de TVA, seront amortis linéairement sur une durée de 60 ans, tandis que les autres postes de dépenses seront amortis sur une durée de 40 ans, conformément aux dispositions du règlement modifiant celui du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes du 29 novembre 2023. Cela représente une charge annuelle de CHF 63'690.-.

La charge annuelle d'amortissement relative au traitement des eaux usées de CHF 17'280.- sera débitée du compte 71001.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 71001 « Approvisionnement en eau ».

La charge annuelle d'amortissement relative aux autres postes de dépenses de CHF 14'170.- sera débitée du compte 72000.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 72000 « Traitement des eaux usées ».

La charge annuelle d'amortissement relative aux autres postes de dépenses de CHF 32'240.- sera débitée du compte 61501.3300.00 « Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA » de la section 61501 « Routes communales - Voirie ».

3.4 Charges d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

4. Calendrier

Toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ont été obtenues et les contrats avec les entreprises sont signés, sous réserve de l'approbation du Conseil communal du présent crédit. Le planning détaillé des travaux est :

- **Phase préparatoire :**
  - Finalisation des plans d'exécution ;
  - Coordination avec le projet de construction de la STEP du Lavasson ;
  - Coordination avec le Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU) pour les travaux de la buvette.
- **Phase de réalisation :**
  - Les travaux du Chemin du Stand commenceront début septembre 2025, pour se terminer en avril 2026 ;
  - Les travaux du Lot 1, comprenant le Centre sportif d'En Bord, le passage sous voies CFF et la ZI de Plannaz, débuteront courant septembre 2025, pour se terminer en novembre 2026 ;
  - Les travaux du Lot 2 joignant la STEP de la Dullive à la ZI de Plannaz débuteront en septembre 2026, pour se terminer en mai 2027.

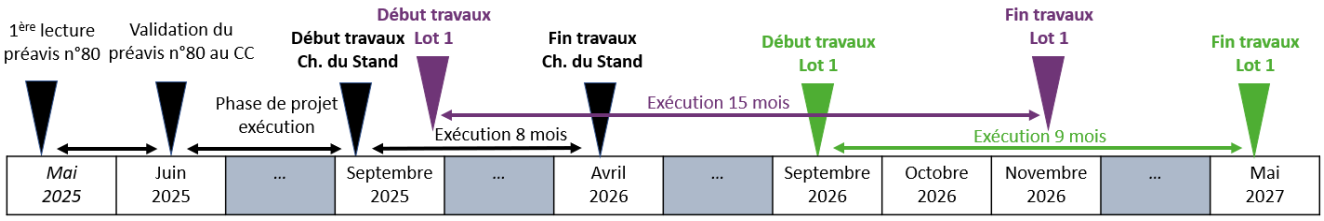

Figure 2 : Frise chronologique

5. Synthèse

Le secteur du Vieux-Bourg fait l'objet d'une importante mise à niveau de son réseau d'assainissement. Cette opération ouvre la voie à un redimensionnement stratégique des eaux claires sur le Chemin du Stand. De plus, les plans directeurs de la Ville prévoient des interventions imminentes dans le quartier « En Plannaz », créant une synergie parfaite pour une intervention coordonnée avec les travaux de l'APEC.

Aussi, ce projet offre une opportunité exceptionnelle de créer un maillage vital du réseau d'eau potable entre le nord et le sud de la ville. La traversée des voies CFF, habituellement complexe et coûteuse, devient réalisable dans le cadre de ces travaux. Pour finir, en unissant nos forces avec l'APEC, nous créons une véritable synergie :

- **Optimisation financière :** réduction significative des coûts grâce à la mutualisation des ressources ;
- **Minimisation des nuisances :** une seule intervention dans le secteur ouest, limitant les désagréments pour les résidents et habitants.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu - le préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville ;

ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;

ouï - le rapport de la commission des finances relatif à cet objet ;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

I. - d'accepter le préavis n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville ;

II. - d'accorder le crédit de CHF 3'329'480.- et autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;

III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'176'600.- ;

IV. - d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet de requalification du Chemin du Stand, soumis à l'enquête publique du 21 février au 21 mars 2025 ;

V. - d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton.

prend acte

I. - de l'amortissement du montant net de CHF 1'887'062.-, correspondant aux investissements des secteurs 71000 « Approvisionnement en eau » et 72000 « Traitement des eaux usées » sur une période de 60 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation ;

II. - de l'amortissement du montant net de CHF 1'289'566.- correspondant aux investissements du secteur 61501 « Routes communales - Voirie » sur une période de 40 ans, dès le 1er janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Girod

MUNICIPALITÉ DE GLAND

La Secrétaire adjointe :

A. Lokaj

Annexes : - Plan du réseau d'eau potable
- Coupes type
- Situation financière

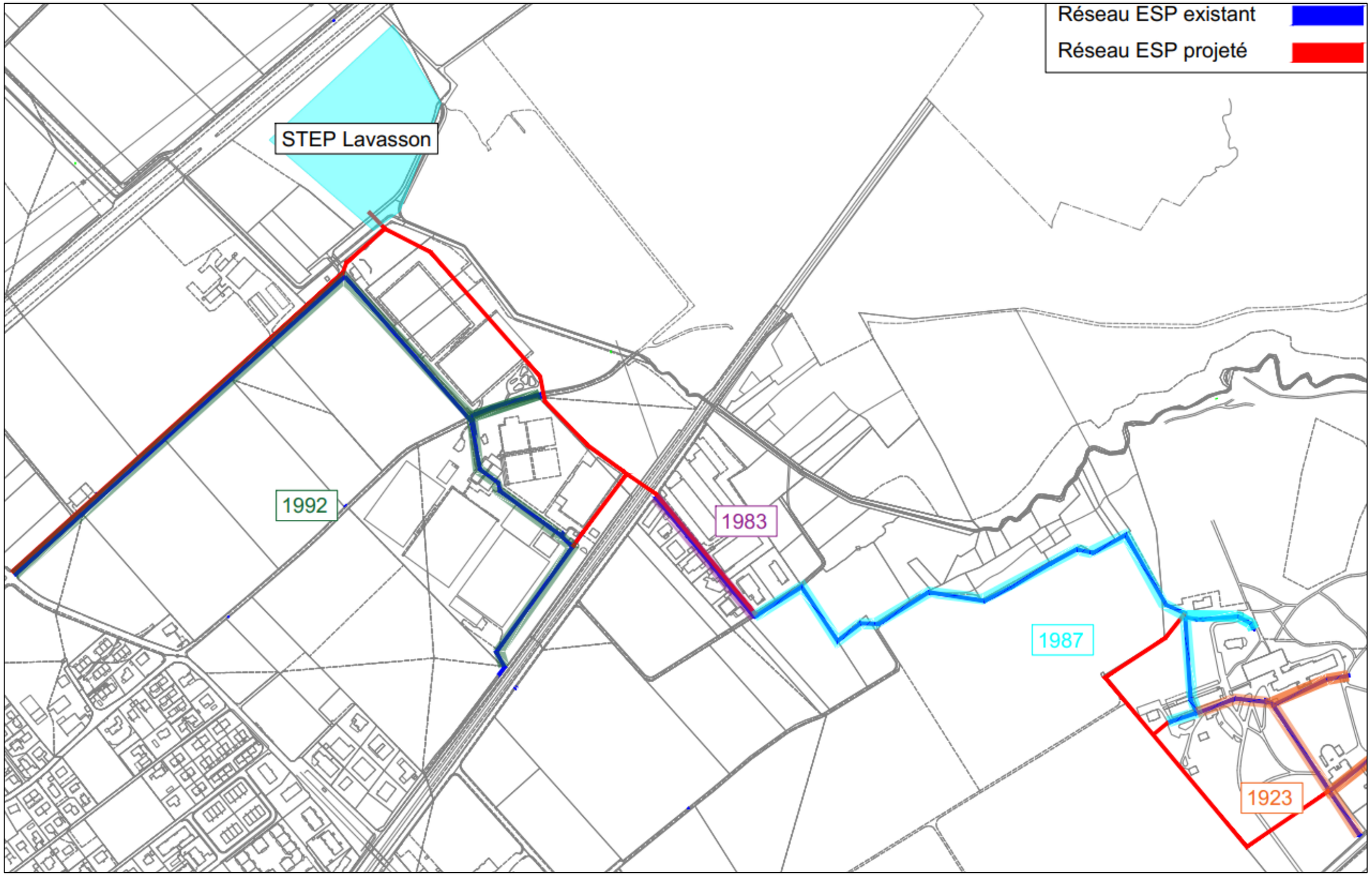
Réseau ESP existant
Réseau ESP projeté
STEP Lavasson
1992
1983
1987
1923

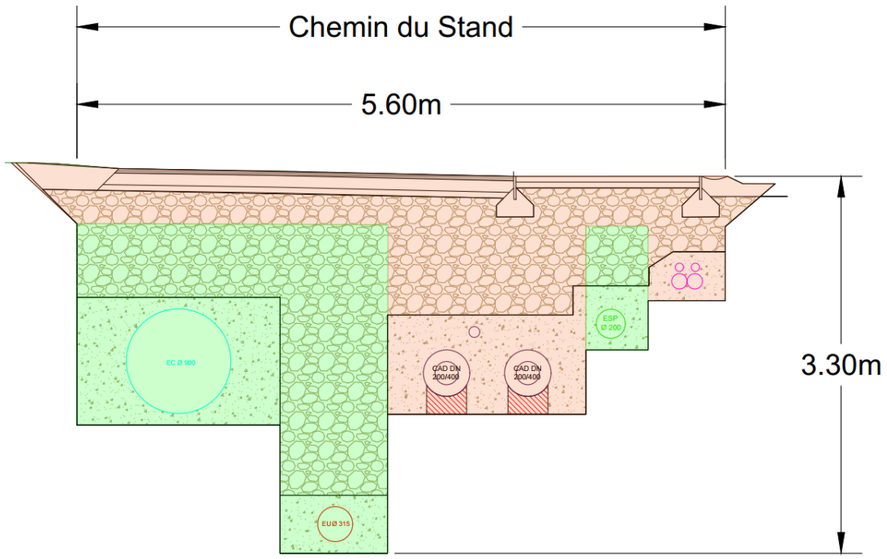

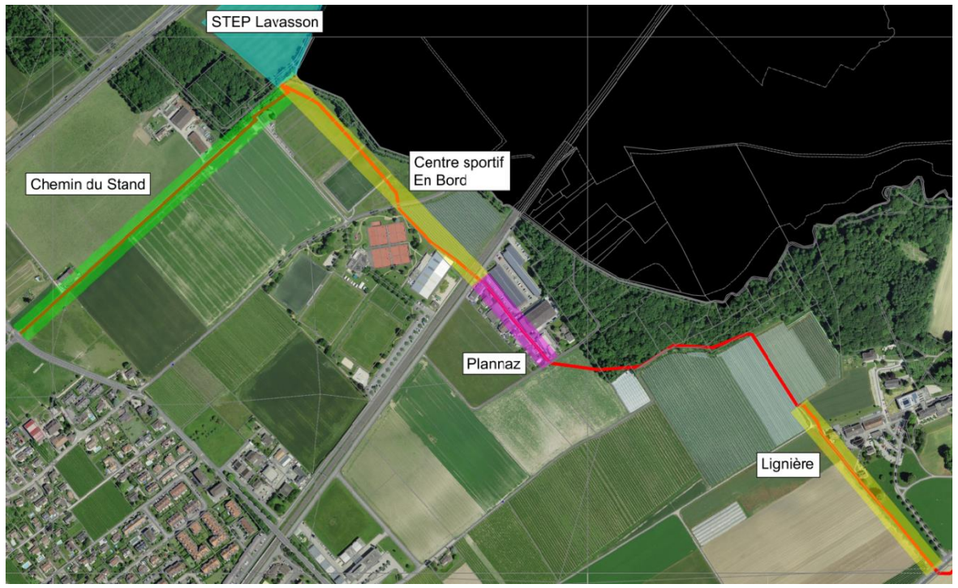

REPARTITION FINANCIERE

APEC	
Gland	

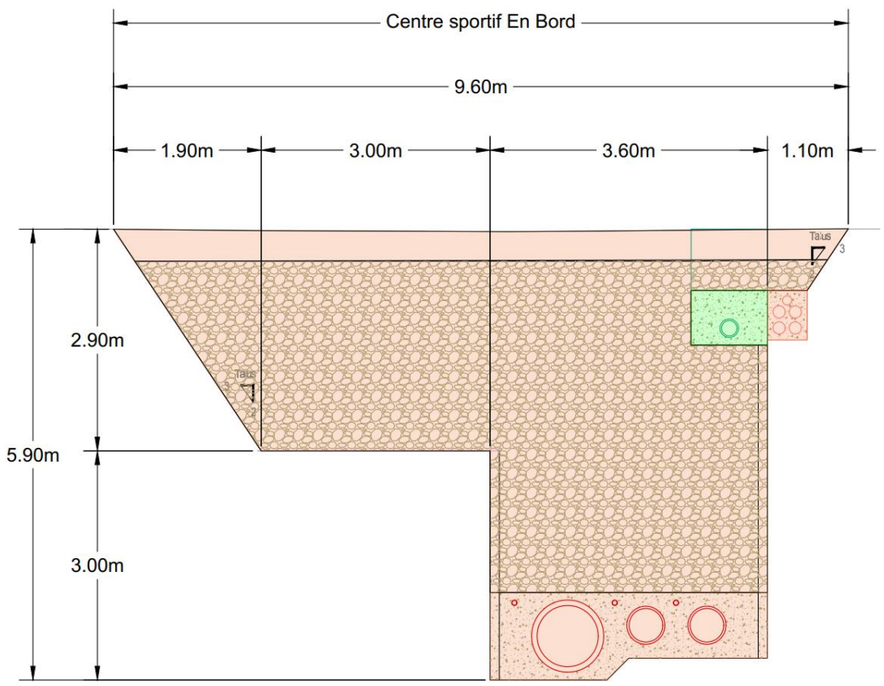

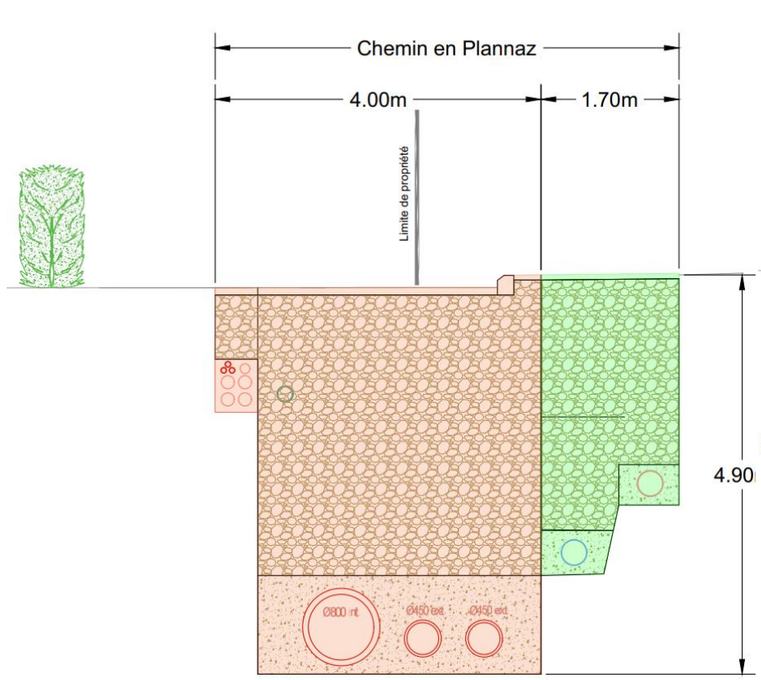

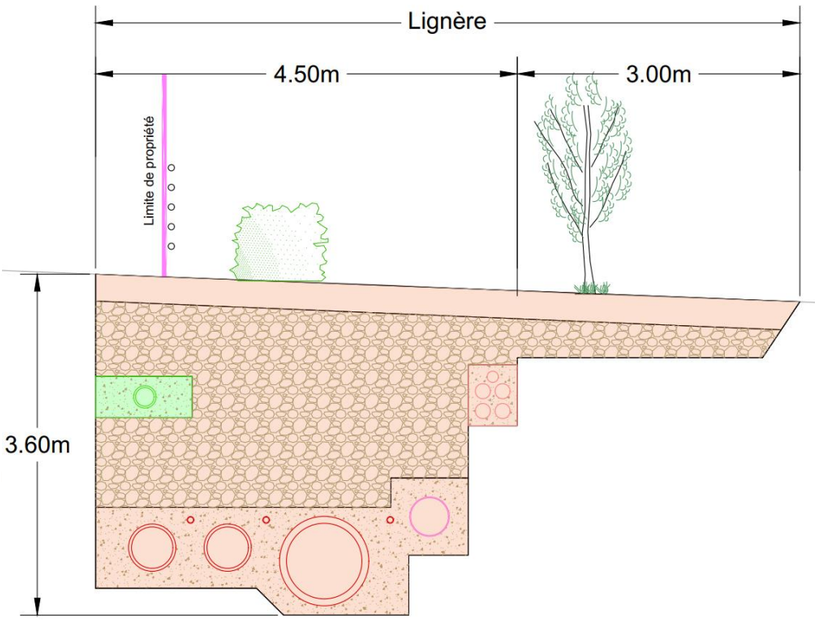

SERVICE DES FINANCES DE
L'ECONOMIE ET DES SPORTS

Crédit d'investissement

Préavis n° : **80/ 2025** **Montant :** **CHF (TTC)** **3'176'600.00**

Préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville

Estimation des revenus et charges de fonctionnement annuelles	**CHF**
- Charges financières : 1.5% par an :	47'650.00
- Amortissement des travaux relatifs au traitement des eaux usées : linéaire sur 60 ans :	14'170.00
- Amortissement des travaux relatifs à l'approvisionnement en eau : linéaire sur 60 ans :	17'280.00
- Amortissement des travaux d'aménagement relatifs aux routes communales : linéaire sur 40 ans :	32'240.00
Total annuel net	**63'690.00**

Situation financière				**CHF**
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				**175'000'000.00**
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 6'720'747.-)				**0.00**
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				**217'992.25**
Endettement à ce jour	**31.12.2023**	**31.12.2024**	**03.04.2025**	
Endettement au bilan				
Engagements courants	4'412'560.06	5'337'035.46	1'933'586.13	
Passifs transitoires	4'268'648.71	2'168'001.62	644'028.32	
Emprunts à court et long terme	92'000'000.00	106'000'000.00	116'000'000.00	
Total endettement au bilan	**100'681'208.77**	**113'505'037.08**	**118'577'614.45**	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal *(hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)*			117'583'656.52	
Travaux facturés et payés à ce jour			-67'719'858.65	
Total engagements hors bilan			**49'863'797.87**	
Total endettement brut				**168'441'412.32**
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour				1'954'272.77
Débiteurs et comptes courants à ce jour				26'064'064.17
Placements du patrimoine financier à ce jour				38'917'284.72
Actifs transitoires à ce jour				34'753.77
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour				16'025'799.74
Solde disponible à ce jour				**89'336'770.60**
Préavis faisant l'objet de la présente demande de crédit d'investissement			3'176'600.00	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 74 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage des terrains extérieurs du Tennis Club de Gland			126'000.00	
Préavis municipal n° 75 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)			10'000'000.00	
Préavis municipal n° 77 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le raccordement du bâtiment communal sis Grand'Rue 38 au réseau de chauffage à distance de ThermorésÔ SA			132'000.00	
Préavis municipal n° 79 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'élaboration d'une stratégie de végétalisation et d'arborisation pour la Ville de Gland			136'640.00	
Total des préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			**13'571'240.00**	
Solde disponible à ce jour compte tenu de tous les préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				**75'765'530.60**

Mise à jour : 04.04.2025